



1. ZONE

ZONE URBAINE (U)

- Ua : Zone urbaine dédiée au centre ancien
- Ub : Secteurs d'extension et hameaux densifiables
- Ue : Zone urbaine dédiée aux équipements
- Ui : Activités ou installations
(nuisances incompatibles avec l'habitat)

ZONE A URBANISER (AU)

- 1AUb : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole
- Ae : Zone d'équipement public en secteur agricole

ZONE NATURELLE (N)

- Na : Zone naturelle
- Nm : Zone naturelle dédiée au Camp militaire de Meucon
- Nl : Espace naturel à vocation de sports, loisirs et activités socio-culturelles
- Nf : Zone naturelle forestière

2. PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé (Art. L. 151-41 CU)
- Espace boisé classé (Art. L. 113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L. 151-11, 2° CU)
- Secteur couvert par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Linéaire commercial à préserver (Art. L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Parcelle
- Limite communale
- Bâtiment

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

1

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP n°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

0 0,5 1 km

